

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Février 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jacky DELAFOY excusé.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Présentation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le percepteur Pascal PAGE. Les comptes de gestion n'appelant ni observation, ni réserve, le conseil approuve respectivement les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

- ⊖ Section fonctionnement : Résultat de clôture 67 637,84 €
soit 289 492,36 € en recettes et 250 376,49 € en dépenses et un report 2015 de 28 521,97 €
- ⊖ Section investissement : Résultat de clôture 19 530,36 €
soit 113 293,52 € en recettes et 76 841,66 € en dépenses et un report 2015 de – 16 921,50 €

❖ Budget annexe de l'eau

- ⊖ Section fonctionnement : Résultat de clôture 22 357,82 €
soit 47 247,73 € en recettes et 55 309,89 € en dépenses et un report 2015 de 30 419,98 €
- ⊖ Section investissement : Résultat de clôture 28 476,20 €
soit 33 948,68 € en recettes et 14 727,66 € en dépenses et un report 2015 de 9 255,18 €

❖ Budget annexe de l'assainissement

- ⊖ Section fonctionnement : Résultat de clôture 11 419,34 €
soit 79 016,79 € en recettes et 83 500,32 € en dépenses et un report 2015 de 15 902,87 €
- ⊖ Section investissement : Résultat de clôture 10 182,87 €
soit 53 357,71 € en recettes et 46 697,35 € en dépenses et un report 2015 de 3 522,51 €

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2016 AU BUDGET 2017 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Budget principal commune

Après examen du compte administratif 2016 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 19 530,36 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 67 637,84 €.

❖ Budget annexe de l'eau

Après examen du compte administratif 2016 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 28 476,20 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 22 357,82 €.

❖ Budget annexe de l'assainissement

Après examen du compte administratif 2016 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 10 182,87 € et en recettes au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 11 419,34 €.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE REFUGE DES ANIMAUX DE CHILLEURS AUX BOIS

Le conseil valide la subvention de 131,75 € soit 0,31 par habitant demandée par le refuge départemental pour l'année 2017.

OPPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS,

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR prévoit, à compter du 27 mars 2017, le transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert dans des conditions de majorité particulières.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 août 2016 portant fusion des communautés de communes de Beauce et du Gâtinais, « Le Cœur du Pithiverais » et du Plateau Beauceron et création de la Communauté de Communes du Pithiverais au 1er janvier 2017, considérant la complexité déjà importante de la mise en œuvre de la fusion, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais.

ACQUISITION DE BÂCHES POUR LES STRUCTURES DÉMONTABLES ET DEMANDE DE SUBVENTION

La commune souhaite remplacer certaines bâches des structures démontables par l'acquisition de 2 bâches de 8m X 6.30m en PVC toile de 650 g/m². Après consultation, le conseil constate que 2 entreprises proposent des tarifs proches : Bourgoin (840 € HT et Berry-Bâches 792 € HT). Il demande que les devis soient refaits en incluant le coût du transport. Il sollicite une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population.

DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DU LOIRET

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret (délibération du 29/11/2016), doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter. Après avoir délibéré, le conseil désigne : Monsieur GUERINET Patrick délégué titulaire et Monsieur VINCENT Michel délégué suppléant.

CONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ACCESSIBILITÉ À LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION CIL

Lors de sa séance du 10 janvier, le conseil avait sollicité une demande de subvention État (PETR). Pour assurer cette subvention, la Sous-préfecture de Pithiviers demande de déposer également un dossier dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DISL). Le conseil délibère favorablement.

INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **CARTE IDENTITÉ**

Les cartes d'identité ne sont désormais plus enregistrées en mairie. Les personnes désireuses de faire une carte d'identité doivent s'adresser dans un lieu (commune, commissariat de police) équipée d'un dispositif de recueil (mairie de Beaune la Rolande, de Bellegarde, commissariat de police de Pithiviers).

☺ **RELEVÉ DE COMPTEUR**

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 3 AVRIL 2017. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ **FERMETURE MAIRIE**

La mairie sera fermée du lundi 10 avril au vendredi 14 avril inclus. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire, son adjoint.

À tout moment, consultez le site de Givraines mis à jour régulièrement www.givraines.fr